

DICRIM

Edition 2023

MONT
Saxonnex
HAUTE-SAVOIE

MON(T) DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



Bon à savoir

Document à conserver

Chers Dumonts,

La sécurité des habitants de Mont-Saxonnex est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des principaux risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels que les risques météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la commune.

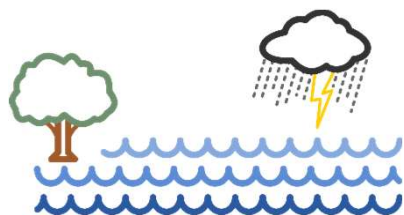
En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. Ce document est mis à jour chaque année.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Le Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

LES RISQUES MAJEURS :



ALÉAS



ENJEUX



RISQUES

➤ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

➤ Sur la commune ?

RISQUES NATURELS

Inondation

page 06

Mouvement de terrain

page 08

Avalanche

page 10

Séisme

page 12

Feux de forêts

page 14

Phénomènes météorologiques

page 16

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matière dangereuse TMD

page 18

Risque nucléaire

page 20

Les démarches d'indemnisation

page 23

Rappel des bons réflexes

page 24

LES RISQUES MAJEURS :

➤ Qui fait quoi ?



- Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).



- La Préfecture. Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.



- Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence...), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



- À l'école, l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

- La population adopte les bons réflexes.

➤ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

LES RISQUES MAJEURS :

➤ Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

- Les moyens d'alerte :

Panneau à message variable situé place de la Villia.

Ensemble mobile d'alerte : 2 véhicules avec radios portatives.

Application Panneaupocket.

Appels téléphoniques.

Porte à porte : alerte effectuée par secteur.

FR-ALERT : www.gouvernement.fr/actualite/fr-alert-comment-ca-marche

- Les moyens d'information :

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.

PLU – Plan Local d'Urbanisme.

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de 2017 (disponible sur le site de la préfecture de Haute-Savoie).

Radio : France Inter : [94,2] France Bleu Pays de Savoie : [106,1]

France info : [101,3]

Télévision (France 3 Région / France Info TV)

www.mont-saxonnex.fr et 04.50.96.90.56

www.facebook.com/montsaxonnex

www.haute-savoie.gouv.fr et 04.50.33.60.00

www.georisques.gouv.fr

*Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.
Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.*

- Les numéros utiles :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : 114

N° en cas de canicule : 0 800 06 66 66



INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.

➤ Ma commune face au risque

Mont-Saxonnex est concernée par le risque d'inondation en cas de crue du torrent Bronze qui traverse son territoire du pied de la chaîne du Bargy jusqu'au L'Arve. Des crues peuvent aussi provenir du torrent du Nant de Beguet mais seul le secteur d'activité de la Culaz peut être impacté.

Ce risque est pris en compte dans un Plan de Prévention des Risques Naturels auquel appartient la commune et approuvé en février 2017.

La vulnérabilité de la commune par rapport aux crues torrentielles est modérée. Plusieurs bâtiments et certaines routes peuvent être affectés. La RD286 peut être coupée par les ruisseaux du Chêne et du Beguet, en cas de forte crue.

La commune recense un repère de crues sur le pont route de Brison au niveau du Bronze. Plusieurs événements historiques d'inondations et de coulées de boue sont aussi répertoriés dont quatre ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles : 18/11/82, 14/05/90, 12/03/98 et 16/07/15.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé en 2017.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité par les écoles.
- Suivi du débit du Bronze au niveau du pont de la RD1205 par le SM3A sur Bonneville.
- Vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.

LES BONS RÉFLEXES

➤ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigicrues](#).
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets, matières et produits.

➤ Pendant

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez-vous en hauteur (étages, collines ...) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques ...).
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- N'appellez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

➤ Après

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Réfugiez-vous
en hauteur



Eau potable et
produits
alimentaires



Obturez les
entrées d'eau



N'utilisez pas les
équipements
électriques



Ne vous engagez
pas à pied
ou en voiture



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :

- *Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

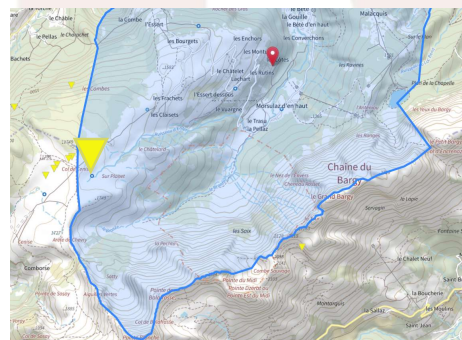


↘ Ma commune face au risque

Etant située sur un versant montagneux, la commune est soumise aux mouvements de terrain. Les chutes de blocs rocheuses, bien que récurrent sur le massif du Bargy et du rocher des Gras, n'affectent pas de lieu habité. Les glissements de terrain liés souvent à des épisodes pluvieux intenses, impactent les deux versants du Bronze ainsi que les berges des torrents.

La commune recense aussi des cavités souterraines naturelles sur l'ouest de son territoire.

De même que l'inondation, ce risque est pris en compte dans le PPRN de 2017 auquel appartient la commune.



Source : BRGM

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé en 2017.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Travaux de confortement du mur route de Chamoule, secteur Sur le Cé.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité par les écoles.

LES BONS RÉFLEXES

➤ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

➤ Pendant

- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Éloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

En extérieur, en cas d'urgence,
s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).

➤ Après

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Signalez toutes
apparitions
d'anomalies



Éloignez-vous de
la zone
dangereuse



Éloignez-vous des
bâtiments



N'empruntez pas
l'ascenseur



Ne vous
approchez pas
des dommages

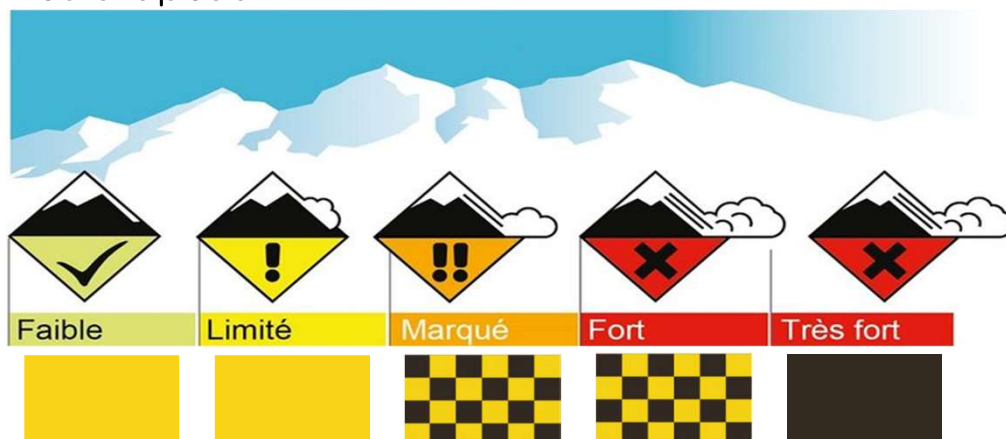


AVALANCHE

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture d'équilibre du manteau neigeux.

Niveau de risque :

Depuis la saison hivernale 2016-2017, l'information sur le risque d'avalanche évolue : des pictogrammes européens sont progressivement utilisés dans les stations pour compléter ou remplacer les drapeaux.



↘ Ma commune face au risque

Les avalanches sur Mont-Saxonnex se limitent au massif du Bargy dont les principaux couloirs d'avalanche qui présentent un risque pour certains hameaux (Morsullaz et la Pellaz) et la route départementale sont au nombre de 4. Le Plan de Prévention des Risques Naturels de 2017 intègre ce risque.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé en 2017.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Vigilance météorologique diffusée par la préfecture et les médias.
- Panneaux d'identification du risque avalanche à Morsullaz.

LES BONS RÉFLEXES

➡ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Identifiez, au sein de votre habitation, la pièce avec la façade la moins exposée à l'aléa pouvant faire office, au besoin, de zone de confinement. Équipez cette pièce avec un kit de situation d'urgence.
- Indiquez votre itinéraire et votre heure approximative de retour à une personne qui pourra donner l'alerte.
- Informez-vous du risque (pictogramme de danger et signification).
- Ne partez pas seul et ne pratiquez pas d'hors-piste.
- Équipez-vous d'un appareil de recherche de victimes d'avalanche.

➤ Pendant

- Tentez de fuir latéralement.
- Débarrassez-vous des bâtons et du sac s'il est lourd.
- Fermez la bouche et protégez les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige.
- Essayez de vous cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté et maintenez-vous à la surface par de grands mouvements de natation.
- Restez confiné dans les bâtiments solides.

➤ Après

- Créez un espace autour de soi en exécutant une détente énergétique au moment de l'arrêt de l'avalanche.
- Faites une poche d'air devant le visage avec les mains et les bras.
- Gardez votre calme / ne criez pas (minimiser la consommation d'oxygène).
- Si possible, creusez vers le haut pour vous dégager.
- Si vous ne pouvez pas bouger, ne vous endormez pas.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Informez-vous
du risque



Restez confiné
dans les bâtiments
solides



Tentez de fuir
latéralement



Ne partez pas seul et
ne pratiquez pas
d'hors-piste

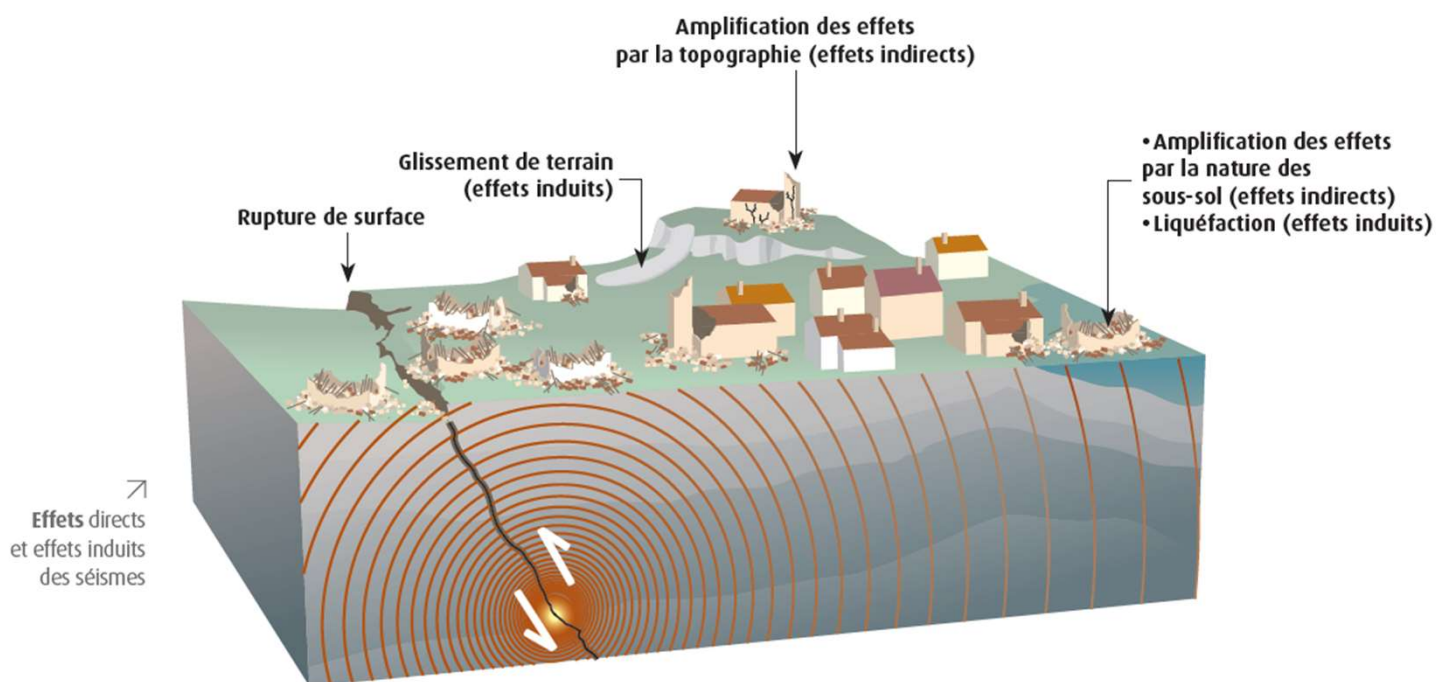


Gardez votre
calme et
ne criez pas



SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.



Source : Effet des séismes : de la faille à la surface, BRGM

▾ Ma commune face au risque

La commune est recensée en zone sismique de niveau 4 (aléa moyen). Un arrêté de catastrophes naturelles a été réalisé le 21/01/97 suite à un séisme.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité par les écoles.
- À la surveillance sismique au niveau national et au respect des normes parasismiques dans la construction.

LES BONS RÉFLEXES

➤ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Préparez un plan de regroupement familial.

➤ Pendant

Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- Sortez uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée.

Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- Éloignez-vous des bâtiments.
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, d'un bâtiment ou d'arbres.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses.

Attention, après une première secousse,
méfiez-vous toujours des répliques.

➤ Après

- Sortez rapidement et avec précaution du bâtiment.
- Restez éloigné de ce qui peut s'effondrer.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme ni d'étincelle.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Dans votre logement :
abritez-vous



Éloignez-vous des
bâtiments



Arrêtez-vous et ne
sortez pas



Ne restez pas
sous des fils
électriques



Ne vous
approchez pas
des dommages



FEUX DE FORÊTS

L'incendie de forêt est un feu concernant une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.



Feu de sol



Feu de surface



Feu de cime

↘ Ma commune face au risque

La commune de Mont-Saxonnex est composée en grande majorité d'espaces boisés notamment la moitié nord du territoire.

En cas de départ d'incendie, plusieurs habitations pourraient être impactées et de nombreuses routes ou chemins pourraient être coupées.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Secteur du Lac bénit : arrêté municipal interdisant les feux au sol, y compris les barbecues.
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve : les feux (en forêt, dans les plantations), l'écobuage et le brulage des déchets verts sont interdits toute l'année sur le territoire du PPA.

LES BONS RÉFLEXES

➡ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Débroussailliez et repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez des moyens d'arrosage (point d'eau, tuyau ...).
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).

➤ Pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (au 112 ou 18) avec calme et précision.
- Abritez-vous en fuyant dos au feu et dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez pas du véhicule.
- Dirigez-vous si possible vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être repéré).

Votre habitation reste votre meilleure protection :

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Calfeutrez avec du linge humide : les volets, portes, fenêtres, aérations.
- Éloignez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) et fermez les bouteilles de gaz.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers.
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux.

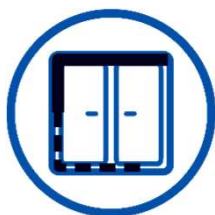
➤ Après

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (braises, fumées ...).

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



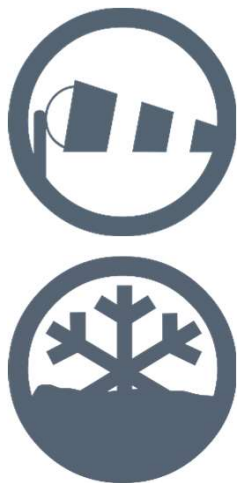
Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



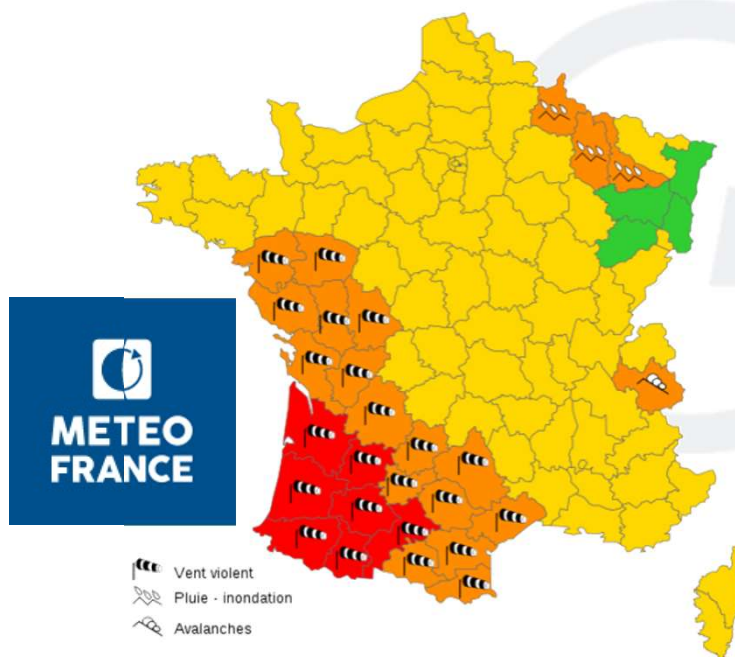
Ne sortez pas



PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les intempéries sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

↘ Ma commune face au risque



« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

De par leur nature, les chutes de neige et les tempêtes peuvent impacter tout le territoire. En cas d'évènements climatiques, de nombreuses routes peuvent être coupées.

Mont-Saxonnex recense un arrêté de catastrophes naturelles liés à des tempêtes importantes en novembre 1982.

Actions préventives et/ou correctives :

- Données accessibles sur <http://www.meteofrance.com/>.
- Alertes et bulletin météo accessibles au 0 899 71 02 74.
- Réception d'alertes de la préfecture.
- Déneigement des routes sur l'ensemble de la commune.

LES BONS RÉFLEXES

➡ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigilance.meteofrance](https://vigilance.meteofrance.fr).
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et les volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver, révision ...).

➤ Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : roulez lentement).
- Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.

➤ Après

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Rentrez ou
fixez les objets
sensibles



Gagnez
un abri en dur



Fermez les portes
et les volets



Ne vous déplacez
qu'en cas de
grande nécessité



Faites attention
aux fils
électriques



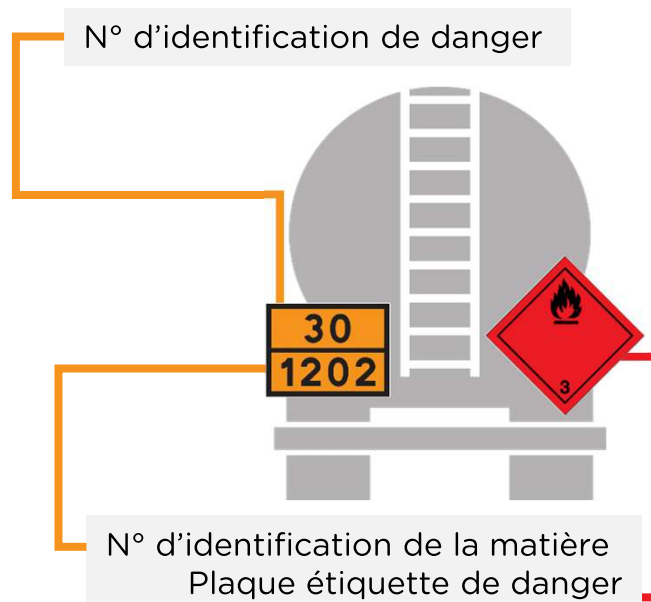
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

Classes de danger

- 1 Matières et objets explosibles
- 2 Gaz
- 3 Liquides inflammables
- 4 Matières solides inflammables
- 5 Matières comburantes
- 6 Matières toxiques
- 7 Matières radioactives
- 8 Matières corrosives
- 9 Matières et objets dangereux divers
- X Danger de réaction au contact de l'eau



↘ Ma commune face au risque

Ce risque est susceptible de se produire, ou d'avoir un impact, sur l'ensemble des voiries présentes sur le territoire communal; notamment les routes départementales D186 et D286.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Haute-Savoie en 2015.
- Elaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme pour 2023.
- Mise en place de réglementations internationales pour chacun des types de transport.
- Mise en place de prescriptions sur les matériels de transport.
- Activation du protocole d'aide TRANSAID.

LES BONS RÉFLEXES

➤ Avant

✍ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport. (page précédente)
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

➤ Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.
(en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).

➤ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et/ou d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

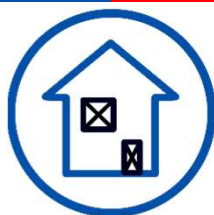
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Alertez
précisément
(n° matière...)



Fuyez l'accident et
gagnez l'abri le
plus proche



Restez confiné et
suivez les consignes



N'entrez pas en
contact avec le
produit



Ne fumez pas et
évitez flamme et
étincelle



RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

↘ Ma commune face au risque

La commune de Mont-Saxonnex n'est pas concernée par le risque nucléaire car étant en dehors des périmètres de sécurité définis par les centrales (< 20 km autour de la centrale).

Actions préventives et/ou correctives :

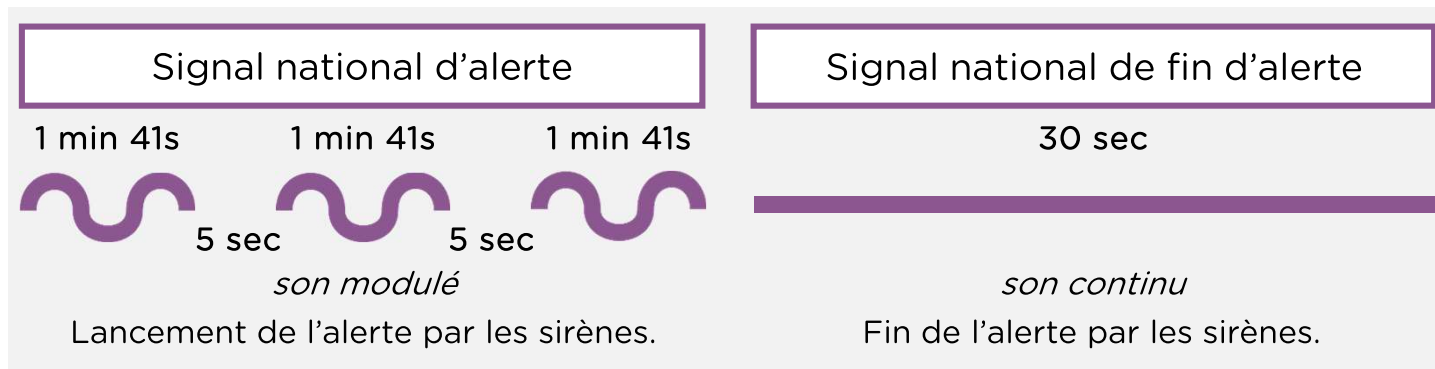
- Réalisation d'études d'impact et de dangers ainsi qu'un Plan d'Urgence Interne, par les centrales.
- Mise en place d'une réglementation nationale pour chaque installation (construction, surveillance et formation du personnel).
- Contrôles réguliers de chaque établissement par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.
- **Distribution de pastilles d'iode.**

LES BONS RÉFLEXES

➤ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➤ Avant

- Renseignez-vous sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- Informez-vous du signal d'alerte et des consignes de sécurité :



➤ Pendant

- Rentrez dans la bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle produits radioactifs).
- Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités et évacuez exclusivement sur demande.

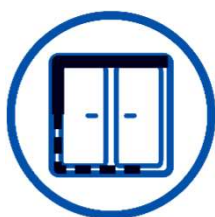
➤ Après

- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation de produits frais et l'administration éventuelle de pastille d'iode.

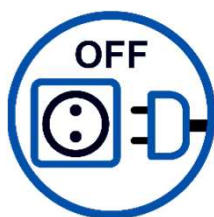
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Prenez de l'iode uniquement si administré



Ne touchez pas aux objets extérieurs

LE KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

 EAU Six litres par personne en petites bouteilles	 OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...	 NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.	 LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 BOUGIES avec allumettes ou briquet	 RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle	 UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite	 UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route
 TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours	 VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité	 UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée	 ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

➡ Pour en savoir plus, consultez

gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence



LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

La loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a fixé pour objectif d'indemniser ces victimes en se fondant sur le principe de mutualisation entre tous les assurés et la mise en place d'une garantie de l'État.

Vous serez indemnisés des dégâts causés par une catastrophe naturelle uniquement :

- si un arrêté interministériel paru au Journal Officiel constate l'état de catastrophe naturelle pour l'aléa concerné dans la zone où se trouvent vos biens ;
- et si vos biens sont garantis en assurance de dommages, par exemple en incendie ou en dégât des eaux.

Déclarez le sinistre à votre assureur multirisque habitation dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel et par lettre recommandée avec accusé de réception.

👉 Pour en savoir plus, consultez ffa-assurance.fr

INSCRIVEZ-VOUS À PANNEAUPOCKET

**Panneau Pocket**

**Les alertes et informations
de votre mairie sont sur
PanneauPocket**

1

Téléchargez l'application

2

Recherchez votre commune

3

Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications





RAPPEL DES BONS REFLEXES (1/2)



QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

↘ Cas généraux



*Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation*



*Écoutez les
médias
(Radio France)*



*N'allez pas
chercher vos
enfants*



*Évitez de
téléphoner*

↘ Inondation



*Réfugiez-vous
en hauteur*



*Eau potable et
produits
alimentaires*



*Obturez les
entrées d'eau*



*N'utilisez pas les
équipements
électriques*



*Ne vous engagez
pas à pied
ou en voiture*

↘ Mouvement de terrain



*Signalez toutes
apparitions
d'anomalies*



*Éloignez-vous de
la zone
dangereuse*



*Éloignez-vous des
bâtiments*



*N'empruntez pas
l'ascenseur*



*Ne vous
approchez pas
des dommages*

↘ Avalanches



*Informez-vous
du risque*



*Restez confiné
dans les bâtiments
solides*



*Tentez de fuir
latéralement*



*Ne partez pas seul et
ne pratiquez pas
d'hors-piste*



*Gardez votre
calme et
ne criez pas*

RAPPEL DES BONS REFLEXES (2/2)

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



➤ Séisme



Dans votre logement : abritez-vous



Éloignez-vous des bâtiments



Arrêtez-vous et ne sortez pas



Ne restez pas sous des fils électriques

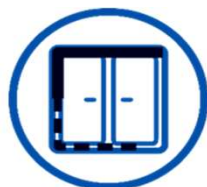


Ne vous approchez pas des dommages

➤ Feux de forêt



Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



Ne sortez pas

➤ Phénomènes météorologiques



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

➤ Transport de matière dangereuse TMD



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit

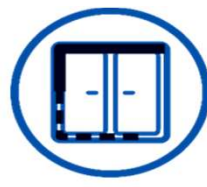


Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle

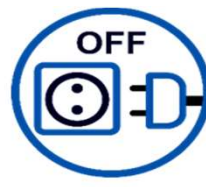
➤ Risque nucléaire



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Prenez de l'iode uniquement si administré



Ne touchez pas aux objets extérieures